



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Feuillet récapitulatif des délibérations

Réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2026

ooOoo

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
De 013 à 021	Budget principal Commune <ul style="list-style-type: none">- Compte financier Unique 2025- Affectation du résultat 2025- Subventions aux associations 2026 : Vulaines en Scène Vergers de Cayenne Les autres associations<ul style="list-style-type: none">- Subvention au CCAS 2026- Vote du taux des taxes locales 2026 - Budget primitif 2026- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables- Provisions- Fongibilité	17 voix pour et 4 abstentions 18 voix pour et 4 voix contre 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention 17 voix pour et 4 voix contre et 1 abstention 18 voix pour et 4 voix contre Unanimité Unanimité 18 voix pour et 4 voix contre 18 voix pour et 4 abstentions 18 voix pour et 4 abstentions 18 voix pour et 4 abstentions
De 022 à 026	Budget annexe Varenne <ul style="list-style-type: none">- Compte financier Unique 2025- Affectation du résultat 2025- Budget primitif 2026- Reprise de provisions- Fongibilité	17 voix pour et 4 abstentions 18 voix pour et 4 abstentions 18 voix pour et 4 abstentions 18 voix pour et 4 abstentions 18 voix pour et 4 abstentions
027	Vente de l'immeuble 2 quai Mallarmé : approbation de la vente, désignation de l'acquéreur et autorisation de vente	Unanimité
028	Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : fixation de la liste des contribuables	18 voix pour et 4 abstentions

A vingt heures et trente-trois minutes, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ont signé au registre les membres présents

Le Secrétaire de séance

Bernard ORTA

La Maire

Ève HARRISON





BUDGET COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2026

Présentation brève et synthétique

retraçant les informations essentielles

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de faire face au remboursement de la dette sans recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la CAPF, du conseil départemental de Seine et Marne, de la Région Ile de France ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et à financer les projets.

SOMMAIRE

- I. La section de fonctionnement**
- II. La section d'investissement**
- III. Les principaux projets pour 2026**
- IV. Subventions aux associations Exercice 2026**

Le BP se présente synthétiquement comme suit :

VULAINES SUR SEINE (M57) - MAIRIE DE VULAINES SUR SEINE - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 326 607,77	1 137 177,00
+		+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	189 430,77
=		=
Total de la section d'investissement (2)	1 326 607,77	1 326 607,77

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 499 491,72	2 917 377,00
+		+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	(si excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	582 114
=		=
Total de la section de fonctionnement (3)	3 499 491,72	3 499 491
+		+
TOTAL DU BUDGET (4)	4 826 099,49	4 826 099

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
 Reçu en préfecture le 07/05/2026
 Publié le
 ID : 077-217705334-20260507-DE_018_270426-BF

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

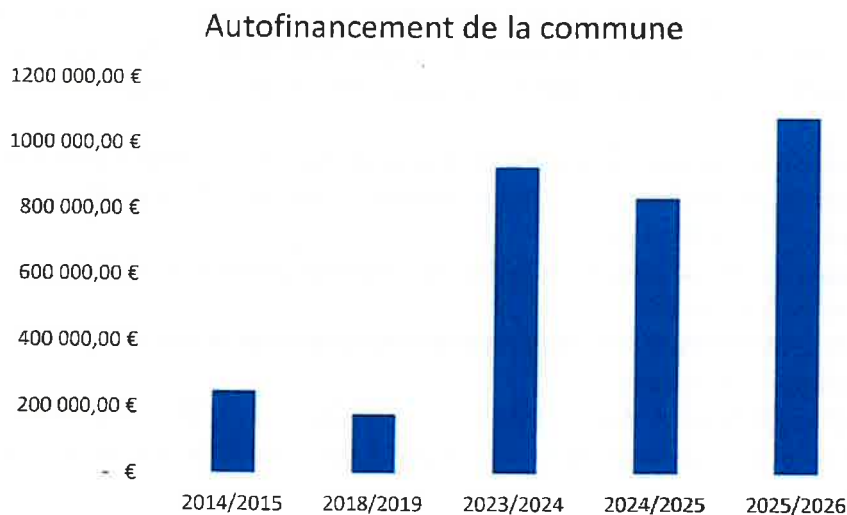
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 3 499 491.72 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent 42.14 % des dépenses de fonctionnement et s'élèvent prévisionnellement à 1 475 000 euros. Elles sont en augmentation car il est nécessaire de renforcer les équipes techniques de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 3 499 491.72 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. On peut constater que depuis 2023, il a été multiplié par 4.



Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES

Fonctionnement

Dépenses		Budget voté en 2025	projet 2026
Chapitre 011	charges générales	1 064 460,26 €	1 173 900,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 350 000,00 €	1 475 000,00 €
Chapitre 014	atténuation de produits	86 000,00 €	90 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	550 000,00 €	300 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €	- €
Chapitre 65	Autres Charges de gestion courante	335 000,00 €	331 591,72 €
Chapitre 66	charges financières	80 000,00 €	64 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	3 000,00 €	55 000,00 €
Total		3 908 460,26 €	3 499 491,72 €

- Le chapitre 011 : Ce chapitre est en augmentation afin de prendre en compte le voyage inter-centres des enfants du centre de loisirs. Il y a également l'entretien des rues et des bâtiments qui coûtent de plus en plus cher. Il faut aussi tenir compte de l'augmentation du prix des fluides.
- Le chapitre 012 : Après plusieurs années de stabilité dans le personnel, il s'avère nécessaire de renforcer les services techniques afin d'améliorer les services à la population.
- Le chapitre 014 est inchangé.
- Le chapitre 023 est un transfert d'argent vers la section d'investissement.
- Le chapitre 65 est stable.
- Le chapitre 66 représente les intérêts des emprunts qui sont en baisse.
- Le chapitre 67 est inchangé.
- Le chapitre 68 doit être doté de 55 000 € en prévisionnel, à la demande de la trésorerie. Le budget de la commune doit être sincère en présentant sur le BP la sommes des provisions pour risques.

RECETTES

Fonctionnement

Recettes		Budget voté en 2025	projet 2026
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	535 212,26 €	582 114,72 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	2 000,00 €	2 000,00 €
Chapitre 70	Ventes de produits	236 180,00 €	226 200,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	137 795,00 €	137 622,00 €
Chapitre 731	Imposition directe	2 344 068,00 €	2 360 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	194 000,00 €	145 550,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	29 200,00 €	46 000,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	5,00 €	5,00 €
Chapitre 78	Reprise sur provision	430 000,00 €	- €
Total		3 908 460,26 €	3 499 491,72 €

- Le chapitre 002 est le résultat de l'exercice 2025 soit 582 114,72 € auquel on a déduit les 500 000 € de réserve destinée à la section d'investissement.
- Le chapitre 013 est inchangé.
- Le chapitre 70 est en légère baisse car il y a une baisse régulière de nombre d'enfants scolarisés.
- Le chapitre 73 est stable.
- Le chapitre 731 est en légère augmentation.
- Le chapitre 74 : la DGF et la dotation nationale de péréquation des communes sont en baisse.
- Le chapitre 75 est en augmentation. La location des salles des fêtes est passée du chapitre 70 au chapitre 75.
- Le chapitre 76 est inchangé.
- Le chapitre 78 : en 2025, il y avait une écriture d'ordre liée à la vente du terrain Rue de la République.

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Taxe foncière sur le bâti : 46,06 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 65,70 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,96 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 13,96 %

Il est rappelé que les taux de TF, TFNB et TH demeurent inchangés depuis 2014.
 Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 349 792 euros.

d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 78 022 €, soit une baisse constante depuis plusieurs années.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple la DETR pour financer la végétalisation de la cour de l'école maternelle et élémentaire).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES

Investissement

Dépenses		budget voté en 2025	projet 2026
Chapitre 001	Solde négatif d'exécution de la section d'investissement reporté	542 390,08 €	- €
Chapitre 16	Emprunts	435 000,00 €	340 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	43 000,00 €	130 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	969 705,00 €	856 607,77 €
Total		1 990 095,08 €	1 326 607,77 €

- Le chapitre 001 est 0€ car il n'y a plus de déficit.
- Le chapitre 16 est en baisse car 5 emprunts se sont terminés en 2025.
Le chapitre 20 est en augmentation car il est nécessaire de prévoir du budget pour les frais d'étude des travaux de réfection de l'hôtel de ville et pour d'autres études à venir.
- Le chapitre 21 : La commune prévoit divers travaux afin de proposer aux habitants un meilleur service public.

RECETTES

Investissement

Recettes		Budget voté en 2025	projet 2026
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	189 430,77 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	550 000,00 €	300 000,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	- 40 000,00 €	- €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €	- €
Chapitre 10	dotation	892 390,08 €	540 000,00 €
Chapitre 13	Subventions	157 705,00 €	297 177,00 €
Total		1 990 095,08 €	1 326 607,77 €

- Le chapitre 001 représente le résultat positif de la fin d'année 2025.
- Le chapitre 021 est en baisse car le conseil municipal a fait le choix d'inscrire 500 000€ en réserve au chapitre 10.
- Le chapitre 024 est à 0€.
- Le chapitre 10 : La baisse est dû à la baisse de la taxe d'aménagement.
- Le chapitre 13 est en augmentation. La volonté des élus est toujours d'optimiser chaque dépense. Ainsi, pour chaque projet d'investissement il y a une recherche de subvention afin de réduire la charge communale.

III. Les principaux projets pour l'année 2026 :

Ecoles : Végétalisation de l'école maternelle

Coût : 54 525 € Subvention accordée DETR : 42 262,80 €

Végétalisation de la cour de l'école élémentaire

Coût : 49 000 € Subvention DETR : 15 000,00 €

FAC : Rénovation partielle de la Mairie : Ravalement et changement des huisseries

Coût : 285 000 € Subvention accordée FAC : 105 428 €
 Subvention accordée CAPF : 50 000 €

Voie douce : Acquisition d'un terrain

Coût : 2 500 €

Services Techniques : acquisition de divers équipements pour l'entretien des espaces verts.

Coût : 41 176,22 €

La priorité pour cette année est donnée à l'entretien des espaces verts et à la mise en sécurité de l'espace public.

IV. Subventions aux associations Exercice 2026 :

Coordonnées Président(e)	Nom de l'association	ACCORDE EN 2025	BUDGET 2026
Mme MORA Fernanda Présidente	Vulaines en Scène	/	1 000,00
Monsieur Gilles TOUCHAIS, Président	Vergers de Cayenne	800,00	800,00
Monsieur DELAMARE Cédric, Président	Amicale des Sapeurs Pompiers de Vulaines	300,00	600,00
Madame DEVILLERS Myrtil, Présidente	Association de Contrôle Judiciaire Socio-éducatif de Seine et Mame (ACJuSe)	150,00	150,00
Madame HERAULT Jennifer, Présidente	Association des Parents d'Élèves de Vulaines - APEEV	2 000,00	2 000,00
Madame PIACENTINO Françoise, Présidente	Centre Culturel et Sportif de Vulaines (C.C.S.V.)	7 000,00	7 000,00
Madame CHAMPION Françoise, Présidente	Club de danse à deux (de Vulaines)	400,00	530,00
Madame LARDRY Denise, Présidente	Club de l'Amitié Samoreau/Vulaines	750,00	950,00
Monsieur JEOFFRET Alain, Président	Comité de Jumelage de Vulaines	1 200,00	1 200,00
Monsieur MARKUC Thierry, Président	Comité des Fêtes de Vulaines	4 000,00	1 000,00
Monsieur FERRY Fabrice, Directeur	Coopérative scolaire OCCE 0771288 de l'école maternelle	1 000,00	1 000,00
Madame Bernadette SIMONI, Présidente	Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.)	150,00	150,00
Mme LEBEAU KOWALSKI Sylvie	Les Restaurants du Cœur	/	150,00
Monsieur SANCHEZ Guillaume, Directeur général	Société Protectrice des Animaux (SPA)	300,00	300,00
Monsieur CHARBONNIER Jacques, Président	Solidarité DEMETER	1 000,00	1 000,00

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 077-217705334-20260507-DE_018_270426-BF

Madame PIACENTINO Françoise, Présidente	Centre Culturel et Sportif de Vulaines (C.C.S.V.)	7 500,00	7 500.00
Monsieur ANDREANI Joël, Président	Les Cerfs-Volants du Pays de Fontainebleau	350,00	400.00
		26 900,00	25 730.00

ooOoo

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 077-217705334-20260507-DE_018_270426-BF



BUDGET ANNEXE VARENNE BUDGET PRIMITIF 2026 Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses d'exploitation ;
- de maintenir le nombre d'entreprises locataires de la commune, présentes sur la zone de la Varenne.

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget annexe. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les projets.

SOMMAIRE

I. La section d'exploitation

II. La section d'investissement

I. La section d'exploitation

a) Généralités

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du budget annexe VARENNE.

Les recettes d'exploitation 2026 représentent 46 429.59 €.

Elles sont essentiellement constituées des loyers des commerces et services présents sur la zone.

La société BC ECO BAT risque de passer en liquidation judiciaire.

A la demande de la Trésorerie, il y a lieu de constater cette situation en inscrivant sur le chapitre 65 la créance pour 4 039.75 €.

Avec la généralisation du CFU sur les comptes 2026 rendant obligatoire l'application du référentiel M57 au budget principal au 1^{er} janvier 2026, implique la suppression des chapitres 020 (dépenses imprévues en section de fonctionnement) et des chapitres 022 (dépenses imprévues en section d'investissement) de l'instruction budgétaire 2026. Il faudra que des DM soient présentées au conseil municipal pour les transferts d'argent entre chapitre. Ou alors Les Services Publics Industriels et Commerciaux ont cependant la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) grâce à la fongibilité. Le conseil municipal a décidé une fongibilité à 0% pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses d'exploitation sont constituées par le paiement des dépenses courantes, des créances éteintes et le transfert entre section pour les amortissements.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Fonctionnement

Dépenses		BP 2026
Chapitre 011	Charges générales	8 613,96 €
Chapitre 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 775,88 €
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>		
Chapitre 65	Autres Charges de gestion courante	4 039,75 €
<i>créances éteintes</i>		
Total		37 815,63 €

Recettes		BP 2026
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	2 446,50 €
Chapitre 70	Locations diverses	43 700,00 €
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	283,09 €
Total		46 429,59 €

La chapitre 011 regroupe les dépenses de fonctionnement du théâtre comme l'eau, la téléphonie et l'entretien du bâtiment.

Les recettes proviennent surtout du chapitre 70 : les loyers commerciaux.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

...
 Le budget d'investissement du Centre Commercial :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes pour l'amortissement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Investissement

Dépenses		BP 2026
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	34 218,38 €
Total		34 218,38 €

Recettes		BP 2026
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	442,50 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 775,88 €
	Amortissements	
Total		34 218,38 €

Les dépenses sont des investissements pour la mise aux normes du théâtre.

Les recettes sont essentiellement constituées du transfert de la section d'exploitation pour 33 775.88 € afin d'amortir les biens corporels.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 077-217705334-20260427-DE_024_270426-BF

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

L'emprunt de la VARENNE est terminé. C'est la première année que le budget annexe n'a pas d'emprunts à rembourser. Tous les locaux commerciaux sont loués. Le théâtre est en cours de réhabilitation pour être mis aux normes. Cela permettra si le dossier aboutit d'encaisser des recettes dans le cadre de sa location.

ooOoo

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 077-217705334-20260427-DE_024_270426-BF



BUDGET COMMUNE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 Présentation brève et synthétique retrçant les informations essentielles

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun entre la trésorerie et la mairie. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice passé. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion émis jusque-là par la collectivité et le comptable public lors de la clôture de l'exercice. Le CFU est généralisé pour l'exercice 2026.

Sommaire :

- 1/ Eléments du contexte
- 2/ Section de fonctionnement
 - Recettes
 - Dépenses
- 3/ Section d'investissement
 - Recettes
 - Dépenses
- 4/ Résultat 2025
- 5/ Taux d'imposition 2025
- 6/ Ratios
- 7/ Effectif de la collectivité et charges de personnel

Le CFU se présente synthétiquement comme suit :

VULAINES SUR SEINE (M57) - MAIRIE DE VULAINES SUR SEINE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	1 990 095,08	2 943 248,00	4 933 343,08
	B	1 446 299,48	3 600 889,85	5 047 189,33
	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	D	1 447 705,00	3 478 460,26	4 926 165,26
	E	714 478,63	3 053 987,39	3 768 466,02
	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	731 820,85	546 902,46	1 278 723,31
Résultats antérieurs reportés	H	-542 390,08	535 212,26	-7 177,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	189 430,77	1 082 114,72	1 271 545,49
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	G + H + I	189 430,77	1 082 114,72	1 271 545,49

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
 Reçu en préfecture le 12/05/2026
 Publié le
 ID : 077-217705334-20260427-DE_270426_013-BF

1/ Eléments du contexte

Le PIB progresse à un rythme de 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024. L'activité a notamment été tirée par la production de matériels de transport (aéronautique), avec un mouvement de restockage au premier semestre en anticipation d'exportations très dynamiques au second semestre.

L'inflation resterait inférieure à 2 %. L'inflation totale (IPCH) en moyenne annuelle atteindrait un point bas en 2025 à 0,9 %, lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole.

La consommation des ménages a une évolution relativement atone en 2025 sous l'effet notamment d'une forte épargne liée à l'incertitude. Le taux de chômage est à 7,7 % au troisième trimestre 2025.

Les aléas autour de la projection de croissance sont globalement équilibrés. Les surprises favorables récentes sur l'activité pourraient constituer les premiers signes d'un rebond de la demande privée plus rapide. À l'inverse, un maintien de l'instabilité politique et budgétaire continuerait de peser sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Les aléas entourant l'inflation proviennent notamment du prix des importations (matières premières, taux de change, montée des importations chinoises, etc.) dans un contexte international incertain.

En 2025, le solde public est en ligne avec la prévision de la loi de finances à - 5,4 % du PIB, soit une amélioration de 0,4 point de PIB par rapport à 2024, après deux années consécutives de dégradation. Cette réduction du déficit résulterait principalement des mesures fiscales augmentant le taux de prélèvements obligatoires (+ 0,8 point de PIB). En revanche, la hausse des dépenses publiques (+ 0,3 point de PIB dont + 0,1 point lié à la charge d'intérêts) et la baisse des recettes hors prélèvements obligatoires (- 0,1 point de PIB) limiteraient l'amélioration de la situation budgétaire. (*Source banque de France*)

Ce contexte économique pèse sur les budgets des collectivités territoriales et leurs comptes de résultat 2025.

La volonté de la commune est de maintenir des services publics de qualité tout en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Le CFU 2025 reflète cette situation permettant ainsi de dégager un résultat cumulé de l'exercice de 1 271 545.49 € afin de faire face aux investissements futurs.

Sur le plan social, l'effort se poursuit par le maintien des subventions au CCAS et aux associations locales.

Le CFU se présente synthétiquement comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	BP 2025	Réalisé CFU 2025
Dépenses	3 908 460.26 €	3 053 987.39 €
Recettes	3 908 460.26 €	3 600 889.85 €
	EXCEDENT	546 902.46 €
	RESULTAT A LA CLOTURE 2024	535 212.26 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	1 082 114.72 €

INVESTISSEMENT		
	BP 2025	Réalisé CFU 2025
Dépenses	1 990 095.08 €	714 478.63 €
Recettes	1 990 095.08 €	1 446 299.48 €
	EXCEDENT	731 820.85 €
	RESULTAT A LA CLOTURE 2024	-542 390.08 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	189 430.77 €

RESULTAT DE CLOTURE POSITIF DE	1 271 545.49 €
SOLDE DE RESTE A REALISER	/

2/ Section de fonctionnement

A Recettes

Recettes		BP 2025	CFU 2025
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	535 212,26 €	- €
Chapitre 013	Atténuation de charges	2 000,00 €	26 102,78 €
Chapitre 70	Ventes de produits	236 180,00 €	272 416,03 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	137 795,00 €	165 920,22 €
Chapitre 731	Imposition directe	2 344 068,00 €	2 390 739,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	194 000,00 €	254 486,17 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	29 200,00 €	60 751,70 €
Chapitre 76	Produits financiers	5,00 €	10,42 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	430 000,00 €	430 463,53 €
Total		3 908 460,26 €	3 600 889,85 €

- Le poste « atténuation de charges » représente les indemnités journalières liées aux arrêts maladie des agents. On constate un accroissement net de ceux-ci.
- Le poste « ventes de produits » représente le produit des ventes de concession de cimetières, de la location des salles et des prestations du centre de loisirs.
- Le poste « Impôts et taxes » est la fiscalité reversée entre collectivités locales comme le fond national de garantie individuelle des ressources régionales et le fond départemental pour les communes de – de 5 000 habitants.
- Le poste « Imposition directe » regroupe le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taxes foncières sur les propriétés bâties, des taxes foncières sur les propriétés non bâties, de la cotisation foncière

des entreprises et de la taxe sur la consommation finale d'électricité (utilisation du domaine public pour le passage de l'électricité).

- Le poste « Dotations et participations » retrace les versements des dotations de l'Etat, de la CAF. Comme par exemple la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement.

- Le poste « Autres produits de gestion courante » représente les produits de loyers perçus par la commune. La nouveauté cette année est l'intégration des recettes des locations de salle sur ce compte soit 4.75%. 13.88% des recettes représentent les remboursements obtenus auprès de notre assurance.

- Le poste « Produits financiers » représente le produit des parts sociales détenues par la commune.

- Le poste « produits exceptionnels » est le produit de la vente du terrain Rue de la République.

En conclusion, on constate sur l'ensemble que les recettes sont en légère augmentation. Le chapitre 002 : résultat d'exploitation reporté pour 535 212.26€, ne se réalise pas, c'est pourquoi il n'est pas repris dans la totalité des recettes qui s'élèvent à 3 600 889.85€.

B Dépenses

Fonctionnement

Dépenses		BP 2025	CFU 2025
Chapitre 011	Charges générales	1 064 460,26 €	943 289,63 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 350 000,00 €	1 302 672,33 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	86 000,00 €	82 410,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	550 000,00 €	- €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €	430 000,00 €
Chapitre 65	Autres Charges de gestion courante	335 000,00 €	221 311,25 €
Chapitre 66	Charges financières	80 000,00 €	71 521,35 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	- €
Chapitre 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	3 000,00 €	2 782,83 €

Total	3 908 460,26 €	3 053 987,39 €
--------------	-----------------------	-----------------------

- Le poste « charges générales » représente les achats courants pour le fonctionnement des bâtiments et des services, les contrats d'entretien, les locations de matériels, les réparations, les assurances, les abonnements et les impôts fonciers.
- Le poste « charges de personnel » est l'ensemble des rémunérations du personnel, des charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, cotisations de congés payés, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite, œuvres sociales et médecine du travail.
- Le poste « atténuation de produits » est le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). C'est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Il y a également les reversements et restitutions sur fiscalité locale comme pour cette année la restitution d'une partie de la taxe sur la consommation finale d'électricité trop perçue en 2024.

- Le poste « Autres charges de gestion courante » comprend les indemnités, les frais de mission et de formation des élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les subventions de fonctionnement versées (au CCAS, aux associations, au budget annexe communal et aux syndicats mixtes du collège des bords de Seine et des maisons du bornage) les autres charges de gestion courante (comme les frais de scolarité).

- Le poste « Charges financières » est le paiement des intérêts d'emprunts.

- Le poste « charges exceptionnelles » enregistre l'annulation des titres de recettes émis au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur.

- Le poste « dotations aux provisions semi-budgétaire » permet à la commune de provisionner une somme qui représente une partie des impayés des années antérieures.

En conclusion, on constate une légère baisse des charges par rapport aux charges prévues, ce qui est le signe d'une bonne gestion et de la volonté de les contenir.

3/ Section d'investissement

A Recettes

Investissement

Recettes		BP 2025	CFU 2025
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	500 000,00 €	- €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre section	430 000,00 €	430 000,00 €
Chapitre 10	dotation	892 390,08 €	910 812,89 €
Chapitre 13	Subventions	157 705,00 €	105 486,59 €
Total		1 980 095,08 €	1 446 299,48 €

- Le poste « Opération d'ordre de transfert entre section » représente le produit de la vente du terrain rue de la République.
- Le poste « dotation » enregistre les recettes perçues au titre du FCTVA, de la taxe d'aménagement, de l'affectation du résultat de fonctionnement et d'une dotation complémentaire en réserves.
- Le poste « subvention » enregistre les subventions et les fonds reçus pour financer des dépenses d'investissement et d'équipement.

B Dépenses

Investissement

Dépenses		BP 2025	CFU 2025
Chapitre 001	Solde négatif d'exécution de la section d'investissement reporté	542 390,08 €	- €
Chapitre 16	Emprunts	435 000,00 €	432 247,36 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	43 000,00 €	22 109,62 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	969 705,00 €	260 121,65 €
Total		1 990 095,08 €	714 478,63 €

- Le poste « emprunts » enregistre le paiement capital des emprunts.
- Le poste « immobilisations incorporelles » regroupe les frais d'études, les concessions et les droits informatiques.
- Le poste « immobilisations corporelles » regroupe les achats et les travaux. Ces immobilisations rentrent dans le patrimoine de la commune grâce à une fiche d'immobilisation.

4/ Résultat 2025

L'arrêt des comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -542 390.08 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
535 212.26 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 731 820.85 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 546 902.46 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement à la ligne 002. Une autre partie de ce résultat doit être affecté en investissement au compte 1068 pour abonder la section d'investissement en réserve.

Le mécanisme de mise en « réserve » permet d'affecter une somme en investissement pour faire des acquisitions ou des travaux d'investissement sans générer de déficit. Ainsi nous aurons un financement de la section d'investissement.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

1 082 114,72

5/ Taux d'impositions

TAUX 2025	
TAXE FONCIERE (bâti)	46.06%
TAXE FONCIERE (non bâti)	65.70 %
TAXE D'HABITATION sur les résidences secondaires	13.96 %
TAXE D'HABITATION sur les logements vacants	13.96 %

6/ Ratios

a) le Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC)

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la collectivité à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

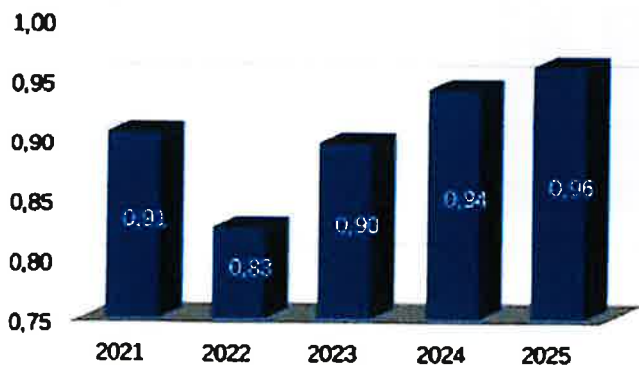
> Calcul :

Charges de fonctionnement réelles	2 512 692 €
+ Remboursement de la dette	432 247 €
/ recettes réelles de fonctionnement	3 062 377 €

RATIO CAC 0,96

> Positionnement :

- Seuil d'alerte > 0,95
- Seuil de criticité > 1,05



b) le Coefficient de Rigidité des Charges Structurelles (RIGID)

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels.

Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

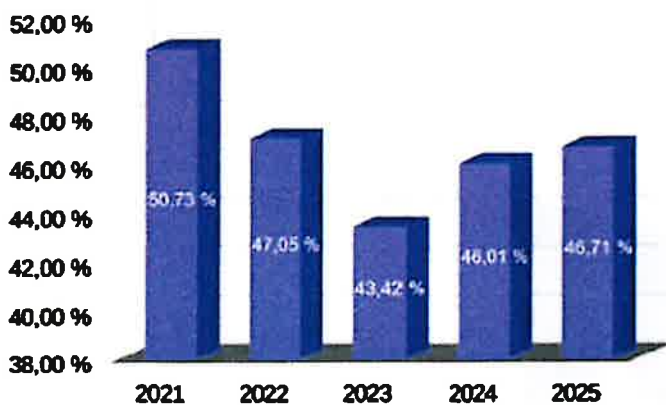
> Calcul

Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts / recettes réelles de fonctionnement

Charges de personnel	1 276 570 €
+ contingents et participations	88 226 €
+ charges d'intérêts	71 521 €
/ recettes réelles de fonctionnement	3 062 377 €
Ratio RIGID	46.71 %

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 50 %



c) le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement (FDR)

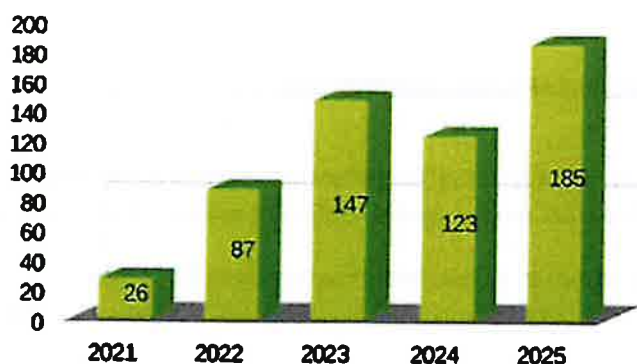
Le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement, exprimé en nombre de jours ou en mois de charges réelles, permet d'apprécier la capacité de la collectivité à couvrir ses charges courantes par ses réserves, sans risque de rupture des paiements.

Un ratio insuffisant pourrait se traduire par une trésorerie insuffisante et la mise en place d'ordres de priorité de mises en paiement.

> Calcul :

Fonds de roulement	1 274 464 €
X 365 JOURS	365
/ charges réelles de fonctionnement	2 515 692 €
Couverture du nombre de <u>JOURS</u> de charges par le FDR	185.13

- Bonne gestion > 60 à 120 jours
- Seuil d'alerte < 60 jours
- Seuil de criticité < 30 jours



e) le ratio d'endettement en années de produits réels de fonctionnement (END)

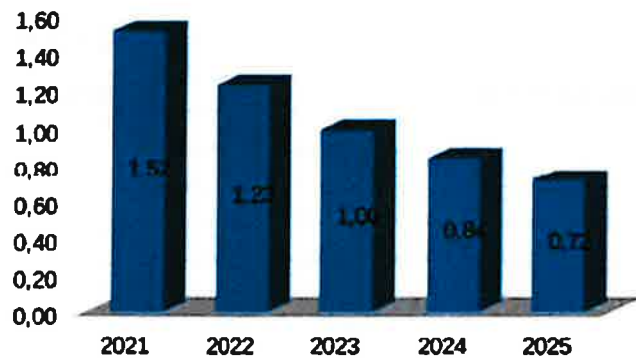
Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels perçus par la collectivité sur un exercice. Ainsi et toutes choses égales par ailleurs, il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant t par affectation totale des recettes de fonctionnement.

> Calcul

Encours total de la dette au 31/12/2025	2 205 801 €
/ recettes réelles de fonctionnement	3 062 377 €
RATIO END	0.72

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 1,14
- seuil de criticité > 1,51



f) la capacité de désendettement en années de CAF brute (DESEND CAF)

La capacité de désendettement, également appelée ratio de solvabilité, permet d'apprécier le poids de la dette par rapport à la CAF brute et la capacité de la collectivité à recourir à l'emprunt.

Ce ratio est primordial pour apprécier la situation financière d'une collectivité locale.

Il permet ainsi de mesurer la durée de remboursement de la dette à un instant « T » par affectation totale de la CAF brute.

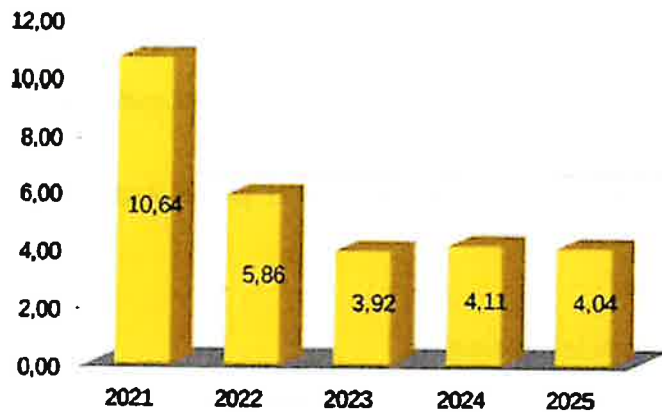
> Calcul :

encours total de la dette au 31/12/N	2 205 801 €
/ CAF BRUTE	549 685 €

RATIO DESENDETTEMENT (en années)	4.04
---	-------------

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 7 années
- seuil de criticité > 10 années
- plafond national de référence : 12 années



g) le ratio d'indépendance financière (INDEPENDANCE)

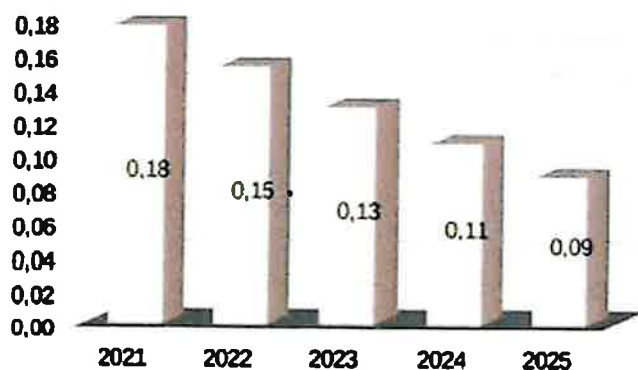
Le ratio d'indépendance financière a pour objet d'analyser l'équilibre financier de la collectivité, en appréciant la part des dettes financières dans les ressources stables. Il se calcule en divisant le montant de l'encours des dettes par le total des ressources stables.

> Calcul : dettes financières à moyen et long terme / ressources stables

Dettes financières à moyen et long terme	2 205 801 €
/ ressources stables	25 114 386 €
Ratio INDEPENDANCE	0,09

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 0,10
- seuil de criticité > 0,15



h) le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement.

Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

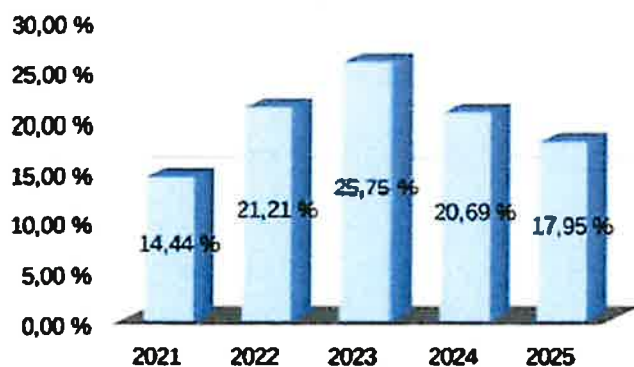
> Calcul : CAF brute / recettes réelles de fonctionnement

CAF brute	549 685 €
/ recettes réelles de fonctionnement	3 062 377 €
TAUX EPARGNE BRUTE	17.95 %

> Positionnement :

Communes moins de 10.000 hab :

- bonne gestion > 15 %
- seuil d'alerte < 10 %
- seuil de criticité < 7 %





BUDGET ANNEXE VARENNE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun entre la trésorerie et la mairie. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice passé. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion émis jusque-là par la collectivité et le comptable public lors de la clôture de l'exercice. Le CFU est généralisé pour l'exercice 2026.

Sommaire :

- 1/ Eléments du contexte
- 2/ Section de fonctionnement
 - Recettes
 - Dépenses
- 3/ Section d'investissement
 - Recettes
 - Dépenses
- 4/ Résultat 2025

Le CFU se présente synthétiquement comme suit :

CENTRE COMMERCIAL DE LA VARENNE - CENTRE COMMERCIAL DE LA VARENNE - - 2025

1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		A	Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	34 982,45		39 233,80	74 216,25
	Recettes réalisées (1)	34 982,45		41 354,85	76 337,30
	Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	33 775,88		43 081,55	76 857,43
	Dépenses réalisées (1)	33 333,38		42 756,10	76 089,48
	Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G - B - E	1 649,07	-1 401,25	247,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 206,57	3 847,75	2 641,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	442,50	2 446,50	2 889,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	442,50	2 446,50	2 889,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 077-217705334-20260427-DE_270426_022-BF

1/ Eléments du contexte

Malgré un contexte national d'incertitude élevée, le PIB progresse à un rythme de 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024. L'inflation totale (IPCH) en moyenne annuelle atteint un point bas en 2025 à 0,9 %, lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole. La consommation des ménages a une évolution relativement atone en 2025 sous l'effet notamment d'une forte épargne liée à l'incertitude.

Malgré un contexte économique défavorable on bénéficie d'une nouvelle offre de service dans la zone VARENNE avec l'ouverture d'un nouveau commerce. La volonté de la commune est de maintenir cette petite zone commerciale en activité car elle offre des services aux habitants (restaurant, auto-école, ...). Le CFU 2025 reflète cette situation.

Le CFU 2025 fait apparaître les équilibres suivants :

42 756.10 € en dépenses de fonctionnement
41 354.85 € en recettes de fonctionnement

33 333.38 € en dépenses d'investissement
34 982.45 € en recettes d'investissement

2/ Section d'exploitation

Fonctionnement

Dépenses		Budget voté en 2025	CFU 2025
Chapitre 022	Dépenses imprévues	325,45 €	- €
Chapitre 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 775,88 €	33 775,88 €
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>			
Chapitre 65	Autres Charges de gestion courante <i>créances éteintes</i>	7 873,55 €	7 873,55 €
Chapitre 66	charges financières <i>Intérêts sur l'emprunt</i>	1 106,67 €	1 106,67 €
Total		43 081,55 €	42 756,10 €

- Les charges de gestion courante comprennent les créances éteintes d'anciens locataires dont la société est passée en liquidation judiciaire.
- Les charges financières représentent le remboursement des intérêts de l'emprunt.

Recettes		Budget voté en 2025	CFU 2025
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	3 847,75 €	
Chapitre 70	Locations diverses	35 400,00 €	37 517,50 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	- €	3,55 €
Chapitre 78	Reprise sur amortissements et provisions	3 833,80 €	3 833,80 €
Total		43 081,55 €	41 354,85 €

- Le poste « locations diverses » présente un résultat supérieur au budget voté car un local a été loué en cours d'année. Ainsi tous les locaux commerciaux sont en activités.
- Le poste « autres produits de gestion courante » est le montant de la régularisation des centimes de la TVA annuelle.
- Le poste « Reprise sur amortissements et provisions » permet au budget annexe de réintégrer une somme qui avait été provisionnée précédemment.

3/ Section d'investissement

Investissement

Dépenses		Budget voté en 2025	CFU 2025
Chapitre 001	déficit	1 206,57 €	
Chapitre 16	Emprunts	33 333,38 €	33 333,38 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	442,50 €	
Total		34 982,45 €	33 333,38 €

- * - Le poste « emprunts » représente le dernier remboursement du capital de l'emprunt.

Recettes		Budget voté en 2025	CFU 2025
Chapitre 10	dotation et fond de réserve	1 206,57 €	1 206,57 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 775,88 €	33 775,88 €
	Amortissements		
Total		34 982,45 €	34 982,45 €

4/ Résultat

L'arrêt des comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 1 203.57 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 3 847.75 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 1 649.07 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -1 401.25 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par report à nouveau pour incorporer ce résultat dans la section de fonctionnement à la ligne 002.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

2 446,50

ooOoo

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 077-217705334-20260427-DE_270426_022-BF